République Française
Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : Nancy
LANEUVEVILLE DEVANT BAYON - Commune

Procès verbal

Le mercredi 24 juin 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Maurice BARBEZANT.

Secrétaire de la séance : Madame Edith HILD

Présents : Maurice BARBEZANT, Edith HILD, Nicole GENET, Marie-Françoise FERRE, Claude MATTEI, Jean-Paul BARBEZANT, Emmanuel CHARROIS, Aurélie BOYET, Tony LAFAURE
Représentés : Quentin CHARROIS représenté par Edith HILD
Absents et excusés : Dominique BARABAN

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2026

- Approbation du projet de périmètre et des statuts du Syndicat scolaire de Bayon
- Travaux rampe d'accessibilité mairie
- Devis structures aire de jeux
- Règlement intérieur du conseil municipal
- Demande d'un passage de réseau sur la voie publique

Délibérations du conseil :

Le procès-verbal de la séance du 28 mai a été approuvé à l'unanimité.
Toutefois, dans la délibération DE_023_2026, les travaux concernant les nids de poules ne se trouvent pas rue de Neuviller mais rue de Bainville.

DEVIS AIRE DE JEUX (N° DE_025_2026)

Mme Edith présente plusieurs devis :

- balançoire installée sur sol souple : 6 533,00 € HT
- balançoire sur sol écorces : 6 051,00 € HT
- toboggan : 3 836,00 € HT
- tourniquet : 3 926,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité l'achat de la balançoire sur support synthétique (6 533,00 € TH).

Compte tenu du coût, l'achat du tourniquet et du toboggan sont différés.

Délibération : adoptée

TRAVAUX RAMPE D'ACCESSIBILITE MAIRIE (N° DE_026_2026)

M. le Maire propose des devis afin de rendre l' accès à la mairie accessible aux personnes à mobilité réduite.

En effet, le trottoir est mal aménagé et nécessite une adaptation.

- maçonnerie : 4 440,00 € HT
- garde-corps : 3 082,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les 2 devis pour l'aménagement de l'entrée de la mairie.

Délibération : adoptée

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (N° DE_027_2026)

Une ébauche de règlement intérieur du Conseil Municipal a été envoyée aux conseillers en même temps que la convocation.

Mme Edith en fait la lecture lors de la séance.

Une demande d'ajout d'un article est demandée concernant le rappel de la Charte de l'Elu local et plus particulièrement l'assiduité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le règlement tel qu'il a été présenté et complété.

Délibération : adoptée

DEMANDE D'UN PASSAGE DE RESEAU SUR LA VOIE PUBLIQUE (N° DE_028_2026)

Une demande d'autorisation d'occupation du domaine public a été faite par courrier par M. Pierre BERTRAND.

En effet, il souhaite mettre en place un réseau de chauffage collectif enterré sous le trottoir aux abords des n° 6, 8 10 et 12 rue de Neuviller.

Il s'engage à ce que l'ensemble des interventions soit réalisé par des professionnels dans le respect de la sécurité des usagers et de la préservation des infrastructures existantes.

Le trottoir sera remis en état à l'identique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, à M. Pierre BERTRAND la réalisation de ces travaux.

Délibération : adoptée

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HALL DES SPORTS DE BAYON

Compte tenu du contexte et du courrier rédigé par les 13 communes de la CCPS membres du SMS Bayon, le Conseil Municipal décide de reporter cette décision à la prochaine réunion.

Questions diverses :

- M. Tony LAFAURE propose l'installation d'une borne électrique sur le parking du covoiturage : la question mérite d'être creusée.
- M. Emmanuel CHARROIS informe que le chemin en terre qui mène vers Neuviller a été dégradé par la sortie et est maintenant impraticable : l'exploitant forestier sera contacté pour remise en état du chemin.
- Dans ce même secteur, Mme Marie-Françoise FERRE informe le Conseil que 2 décharges sauvages de matériaux divers s'étendent : un courrier sera envoyé aux propriétaires des parcelles concernées.
- Faisant lui-même partie de la commission bois, M. Tony LAFAURE demande à qui s'adresser pour le cubage des affouages : M. le Maire répond que M. Jean-Paul BARBEZANT sera chargé de cuber.
- M. Jean-Paul BARBEZANT rapporte une demande qu'il lui a été faite quant à la réorganisation d'une brocante : M. le Maire répond que le Commune peut tout à fait soutenir une association mais ne prendra pas en charge l'organisation d'un tel événement.

La séance est levée à 21h45.

Monsieur Maurice BARBEZANT
Président de séance

Madame Edith HILD
Secrétaire de séance

